

# Les blagues

Autor(en): **T.R. / B.V. / X.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 37

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214948>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
Imprimerie Ami FATIO & C<sup>ie</sup>, Albert DUPUIS, succ.  
GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE  
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
"PUBLICITAS"  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;  
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.  
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire** du Numéro du 13 septembre 1919. — Les Amis de la Liberté, suite (L. Mogeon). — Les blagues (X.). — Por lè fenne (Marc à Louis). — Au Mollendruz (C. B.). — Prenons le temps. — Feuilleton : Du Jorat au St-Théodule (O. Badel), suite. — Boutades.

## LES AMIS DE LA LIBERTÉ

### II

DANS toute révolution il se forme bientôt des courants opposés. L'application des principes suscite des discussions où les chefs sont vite dépassés par des soldats qui aspirent, sinon à l'omniscience, du moins à l'omnipotence. Les diplomates (!) offrent à l'occasion leurs bons services.

Une fois sur sol vaudois, le général Brune, qui venait de remplacer Ménard appelé en Corse, s'avisa que la résistance bernoise était plus sérieuse qu'il ne l'avait prévu. Il feignit alors vouloir entamer des préliminaires de paix, ce qui suspendait les hostilités et lui permettait de faire venir du renfort. Puis, après avoir prononcé à l'Assemblée provisoire un discours qui tendait à réveiller quelque peu l'esprit révolutionnaire de nos députés de la campagne avaient à dose modérée, il encouragea la formation de la *Société populaire de Lausanne*, qui tint des séances orageuses au temple de St-Laurent. Nous verrons qu'entre elle et l'Assemblée provisoire il n'y eut guère de rapports cordiaux. A plus d'un siècle de distance, ces frotements, qui avaient dû être désagréables, ne nous apparaissent que comme des détails négligeables. Dans cent ans d'ici, et moins peut-être, il en sera de même du jugement porté sur des querelles intestines qui divisent actuellement les citoyens des plus authentiques républiques.

Donc, les purs formèrent une association qui tint sa première séance le seizième jour de l'an premier de la liberté vaudoise, soit le vendredi 9 février 1798, le jour même où l'Assemblée provisoire accepta la constitution helvétique préparée à Paris. Nous donnons un extrait du procès-verbal consigné dans le Journal de la Société, publié en volume in-8.

Le citoyen Joseph préside l'assemblée réunie au temple de St-Laurent. Les tribunes publiques sont comblées. Le premier discours prononcé est celui du citoyen Boisot l'aîné :

« Peuple souverain, je m'adresse à toi, je viens t'annoncer ta gloire future et tes immortelles destinées.

... Citoyens, prenez-y garde, si les despotes sont la perte des nations, l'anarchie en devient la ruine... ; évitez la servitude et la licence : l'une conduit à la mort morale et l'autre à tous les genres de crimes et d'excess. Mais aussi souvenez-vous qu'à vous seuls appartient la souveraineté et le droit de la déléguer !

C'est sans doute pour vous instruire de ces grands principes que des citoyens pleins d'amour pour la patrie vous ont invité à vous réunir dans ce lieu. Ici nous pourrions débattre les devoirs des gouvernants et des gouvernés, nous étudierons

les lois qui font le bonheur des Etats, nous fixerons les limites des pouvoirs et nous ferons voir la manière dont ils doivent être balancés... ; les esprits s'uniront, les cœurs se rapprocheront.

... Vaudois, vous devez jurer de vivre égaux et libres, mais vous devez aussi jurer de respecter les droits réciproques, la propriété, d'obéir à la loi et à ses agents régulièrement proposés.

... O Liberté tu triomphes ! ton autel est dans notre cœur, il sera dans celui de nos neveux et les siècles à venir l'adoreront. »

Après ces déclarations d'un lyrisme qui contraste avec le réalisme du XX<sup>e</sup> siècle, voici venir un orateur dont le nom sera fortement mêlé à la Révolution vaudoise et aux premières expériences de la République helvétique, — Raymond, l'âme des ultras, l'inspirateur des statuts dont il donne lecture. Il explique la nécessité d'une organisation susceptible de combattre efficacement les menées contre-révolutionnaires, l'Assemblée provisoire étant composée essentiellement de modérés, de timides, qu'il faut suppléer et faire marcher.

« Les entraves apportées par les ennemis de notre heureuse révolution pour retarder sa marche, faisaient désirer aux amis de la liberté qu'ils puissent former une société d'instruction dans laquelle les citoyens viendraient puiser les lumières du patriotisme. Diverses circonstances en avaient empêché jusqu'à ce jour l'exécution. Libres aujourd'hui de se livrer à la poursuite de ce projet et se flattant que leurs intentions honnêtes et patriotiques ne seront pas désapprouvées des généraux français qui nous environnent, ils ont résolu de se former en société, sous la dénomination des *Amis de la liberté*.

On peut être membre du *Comité de réunion*, c'est-à-dire des premiers pétitionnaires, membre des autorités lausannoises, membre même de l'Assemblée provisoire et cumuler les prérogatives de la Société populaire ou des Amis de la liberté. Il faut simplement avoir donné des preuves de civisme et être connu pour être d'une conduite sans reproche.

Cependant, cet amour immense pour la liberté n'allait pas jusqu'à négliger le contrôle sur les personnes désireuses de s'instruire. Il fallait montrer patte blanche.

« Les fonctions d'inspecteur (il y en avait huit) seront d'être dépositaires des clés de la salle, d'en surveiller la sûreté, d'examiner les cartes de ceux qui se présenteront à l'assemblée et d'en refuser l'entrée à ceux qui n'en seront pas munis. Deux inspecteurs seront stationnés à chaque porte, et quatre dans les tribunes publiques, pour y maintenir l'ordre et tancer tous ceux qui voudraient le troubler. Chaque membre de la société est tenu de remplir à son tour les fonctions d'inspecteur, qui seront renouvelées tous les jours. »

L'une des attributions des inspecteurs consistait à s'assurer que personne, soit dans l'assemblée, soit dans les tribunes publiques, n'était porteur d'armes. Le comité de réunion était chargé du soin de distribuer les cartes d'entrée, munies

de son sceau, de la signature du président et du secrétaire de la société, ce qui consacrait la fusion de l'ancien avec le nouveau groupe. Quand on voulait aller sur les tribunes publiques, il fallait adresser une demande à l'inspecteur, qui la transmettait à l'assemblée ; celle-ci donnait ou refusait l'autorisation.

(A suivre). L. MOGEON.

**Les armoiries des communes vaudoises.** — Nous n'avons point du tout renoncé à la publication, que nous avons annoncée, des armoiries des communes vaudoises, avec notices explicatives. Nous attendons, pour commencer, d'avoir réuni encore quelques renseignements indispensables pour une publication qui n'est pas sans présenter certaines complications.

## LES BLAGUES

DIRE des « blagues » est une distraction fort goûtée des écoliers, des étudiants, des soldats, et parfois des... hommes sérieux. Anodines ou féroces, elle n'ont qu'un but : provoquer le rire des auditeurs. Et souvent, aux heures pénibles du service militaire, elles font passer le temps. Car si le sel en est parfois un peu gros, il ne manque jamais !

Voici quelques « blagues » recueillies dans divers milieux. Quelque lecteur pourra faire une suite.

*Blagues d'écoliers.*

Paulet, un « brelurin » de première force, raconte, à dîner, que son maître de sciences leur a parlé des théories de Darwin.

« Est-ce vrai, demande-t-il, que l'homme descend du singe ? »

Le papa, étourdi :

— Toi, peut-être bien. Mais moi, pas !

*Blagues de chambrée.*

— Dis-voï, Emile, y va falloir te faire là même opération qu'au grand Badin.

— Latielle ?

— Y s'était fait reculer les oreilles.

— Pas possible, et pourquoi ?

— Le bon sens... pour ouvrir davantage la bouche et dire plus de mensonges.

*Chez le médecin.*

Le gros Gustave va consulter un docteur à Lausanne. Il se plaint de son estomac. Le docteur questionne :

— Mangez-vous souvent, pendant la journée ?

— Bien, voilà. On déjeune, on prend les dix heures. On dîne. On fait les trois heures avant le souper, et le « pussinion » avant d'aller au pieu...

— Cas très grave. Il faut une opération chirurgicale. Je vais téléphoner au Dr R. pour qu'il vous fasse ça tout chaud.

— Oué... oué... C'est tant pressant que ça ? Et qu'est-ce qu'il veut me faire ?

— Vous percer un second trou à l'autre bout, parce qu'un seul ne vous suffit pas pour évacuer tout ce boulot.

*A la pinte.*

Buveur dans les « niolles » :

A présent, je sais plus ce que ma vieille m'a

dit de faire : boire deux décis et rentrer à onze heures, ou boire onze décis et rentrer à deux heures.

*Au musée.*

Le concierge : le règlement vous ordonne de déposer votre canne.

— Mais je n'en ai point !

— Eh bien, allez en chercher une !

*Les blagues féroces.*

— Dis-voï, Grelu, sais-tu que ta belle-mère est en train de défunter.

— Me fais pas rire... tu vois bien que j'ai les lèvres toutes gercées.

\*\*\*

— Tu sais que Z. épouse sa cuisinière.

— Et puis après ?...

— Oui, mais une Allemande...

— Ben, quoi ? Y paraît qu'il lui faut une « bouche à soupe ! » T. R.

\*\*\*

Bonbonne, un des pirates et sauveteurs des bords du Léman raconte « celle » :

On était bien tranquille à boire un demi, chez Dupont. Dehors, un temps du diable, le lac tout en moutons : un coup de vaudaire, quoi ! Subito, on entend des cris : il y en avait un qui prenait son bouillon. Bégoz et moi, on saute sur le bateau, on rame ferme et on arrive juste à temps pour attraper le zigüe qui n'en pouvait plus. On le tire du jus et on le met égoutter dans le fond. Faut-il pas que le premier mot qu'il nous sort c'était du tutehe...

— N. de D..., dit Bégoz, est-ce qu'on le ref... à l'eau ? (Contée par B. V.)

*Autres blagues.*

Gens d'église et régents ne s'accordent pas toujours et se font parfois des compliments douteux. Au dernier banquet de conférence, le curé de V. racontait que, passant en purgatoire, il avait entendu un tapage infernal, que dominaient des mots sans cesse répétés : 4 bourres, stöck, atout !... C'était la salle des régents...

— Moi, réplique un des pédagogues, je passais en paradis, l'autre nuit, et je vis une sorte de temple avec l'inscription : « Pour Messieurs les pasteurs ». Intrigué par le silence absolu de celui, je pousse la porte : il n'y avait personne ! X.

**La Patrie Suisse.** — Le numéro du 3 septembre, nous apporte le portrait du nouveau syndic de Frimbourg, M. Romain de Weck, et du poète neuchâtois Pierrehumbert ; le monument élevé à Vevey à la mémoire de l'écrivain populaire Alfred Cérésolle ; des vues de « mi-été » de Taveyannaz, et du Hornberg ; de la manifestation de l'honneur de Philibert Berthelier, à l'occasion du 400<sup>me</sup> anniversaire de son supplice ; des terrains de la Ligue des nations ; enfin des paysages du Voralberg.

### POR LÈ FENNE

*Rio-lè-Gredon, lo doze de septembre*

A clliau monsu dau Conteü,

Vo séde que l'ai a z'u, l'ai arà demeindze que vint quieinze dzo, pè Monthenon onna granta tenàllia. Onna repètolàie de fenne l'ai étant. Lè zène l'étant po que lè fèmale pouaissant vôtà, lè z'autre l'étant contre. Clliau-que que l'étant *contre* lant voliu vôtà por que clliau z'iquie que l'étant *por* pouaissant pas vôtà. Cein a gros eingrindzi lo commerce et einmodà la nièze, tant que lè fenne que l'étant *por* l'ant dû saillif et n'è rein restà que clliau-que l'étant *contre*, que cein l'è onna vergogne.

Mà n'è pas cein que vo vu écrire. Vu rein que vo dere que lè fenne de per tsi no n'ant pas étà bin conteinte de cein que vo z'ai écrit dein voutron « Conteü » deçando passà. Voutron monsu J. M. s'è fotu de no. Ie racontè lè z'affère d'onna manàre que fà croüssi lè deint. On sà pas se l'è avoué lè fenne que voliant vôtà à bin avoué lè z'autre. La Sabine Bonzon lo desai justement l'autr'hi vè lo borni :

— Clli monsu J. M. dau « Conteü », se l'ètè sa

fennà sarai su de dremi à l'hôtet dau Tiuveri dautrà né à la fèlâie.

Et madame la régente l'a de :

— Ces journalistes sont insupportables !

Et mè su pensâie ein mè mîmo :

— Lâi a pas, mà vu lau z'écrire po lau dè-mandâ cein que l'ant contre lè fenne, que ne pouant pas pî no laissî vôtà.

Eh bin ! Attiutâ vai ! Crâide-vo que lè z'affère l'âdrant pas bin mî quand lè fenne l'arant assebin lau mot à dere. L'è lè z'homme que fant tot et l'ant tot fè por leu. Vu pas vo dere su clli papâ tot cein que va de bezinguié, vo lo séde mî que mè. Por coumeinci, se on avâi on Conset fédèrat que l'ausse dâi fenne assebin, crâide-vo que l'arâi permet que la chèteresse doïre asse grand teimps. Na, prau su ! Na pas l'è lè fenne que dussant arrosâ lo courti et clliau monsu que sant dein lè z'autorità s'ein fotant bin pou. Se lâi avâi dâi fenne su que sè farâi onna loi que sè derâi dinse :

*Article 1. Sauf quand une femme demandera le beau temps pour sa lessive, le reste du temps, il pourra pleuvoir dans le village si toutes les femmes sont d'accord.*

Cllia loi sarâi, tot parâi, onna boun'affère et, du que lè z'homme lâi ant pas peinsâ, foudrà bin que lè fenne lâi sè mettant. Et mimameint po potadzî et fère la cousena, porquie faut-te que lè fenne l'aussant tot à folemassi et à bà-grassi pè l'ottò, gouvernâ la tchivra, soigni lè caïon et allâi lè bouïbo. Mè rappelo d'onna tsanson que sè desâi dinse :

Guerre aux hommes !

A eux de faire la soupe,

D'écumer le pot au feu,

A nous de lever le coude

Et de boir' le petit vieux.

Guerre aux hommes !

Guerre aux hommes !

Faisons voir à ces cocos

Que nous sommes

Moins sottes qu'ils ne sont sots.

Assebin se lè fenne pouâvant vôtà, la loi ie sè derâi dinse :

*Article 2. Les femmes feront le salon et les hommes la cuisine. Le manger aux cochons chacun son tour.*

Mâ la pe granta vergogne n'è pas oncora cein. L'è la question dâi z'einfant. Est-te pas onn' èscandalo que sâi rein que lè fenne que dussant lè fère. Tot cein vint, oncora on iâdzo, que lâi a rein z'u que dâi z'homme tant qu'ora po gouvernâ et l'ant arèindzi lè z'affère dinse. Eh bin ! n'è pas justo. Ie faut l'égalità et la loi dèvetrài dere :

*Article 3. Les enfants du sexe femelle seront mis au jour par les femmes, ceux du sexe mâle par les hommes.*

Et clli dzo quie vo garantio que lâi arâi pas tant de journalistes et de monsu J. M. po sè fotre de no dein lè papâ.

Vo saluo bin tot parâi et bin lo bondzo à voutra fenna.

Marianne GATOILLON.

Pour copie conforme. L'atteste :

MARC A LOUIS.

**Au restaurant.** — Un campagnard entre dans l'un de nos restaurants le plus en vue. La sommière lui présente le menu.

— Je n'ai pas le temps de lire maintenant ; après dîner si vous voulez ! — L. Mx.

### AU MOLLENDRUZ

CONNAISSEZ-VOUS le Mollendruz ? Non, dites-vous ? Eh bien, je vous plains, car c'est un des plus beaux « coins » que je connaisse, et pourtant Dieu sait combien j'en connais dans trois des cinq parties du monde ! Venez-y une fois, vous ne le regretterez pas, certes, et vous y reviendrez sûrement.

Que vous preniez la route de Croy à Vaulion par Premier, puis à travers les pâturages ; que vous montiez par l'Isle, la Pièce et la Saboterie ou bien par le Pont et Petra Felix, c'est kif kif partout vous jouirez d'un paysage grandiose des bois de sapins noirs et de fayards, des pâturages aussi beaux que leurs chalets, sans citer les superbes points de vue sur les Alpes de Savoie et de Suisse et, de l'autre côté, sur le Sauret, la Dent de Vaulion et le lac de Joux jusqu'au Risoux.

Puis, rien que l'accueil si cordial qu'on trouve à l'Asile, chez les amis Cardinaux, ça vaut la course !

Digne successeur de la Zazi, d'humoristique mémoire, Constant accueille tout le monde avec une jovialité sans pareille, tandis que le manman Cardinaux prépare le « frichti » et « comment », pas vrai, mon vieux !

Si vous êtes d'accord, allons faire visite aux chalets. Aujourd'hui au Pré-de-Joux, demain à celui du Mollendruz, ensuite, au Pré de l'Haut ou à la Posogne. Ce sont les plus rapprochés de l'Asile et tous « gouvernés » par des maîtres armailleurs de chez nous.

Après avoir traversé des pâturages semés de gentianes et de mélilots odorants, de framboisiers crus sur les troncs des vieux sapins abattus, nous voici arrivés auprès du chalet. Quoiqu'il dans notre Jura, les abords en soient propres en approchant des abreuvoirs, et que Fritz et René ne puissent pas toujours « poutzer », moi, attention ! Je ne conseillerai pas aux « gentianelles » de St-François d'y venir promener leurs bas à jour et leurs souliers blancs à échasses, il y aurait des avaries ! Du reste, cela cadrerait mal avec les sapins noirs et les pâturages verts.

La cheminée fume. C'est bon signe. Ils sont en train de « fromager », fonction de confiance réservée au maître du chalet ou au « fromageur ». Le « clèdar » ouvert, nous entrons sans autre dans une pièce à large cheminée. La grande chaudière est sur le feu, le lait boutonne et l'ami Gustave, le patron, son bonnet sur l'oreille, brasse lentement jusqu'au moment précis où la toile, passée à deux, sous le fromage mou arrivé à son degré de cuisson, dernier est enlevé rapidement et mis dans un moule qui donnera la bonne pièce attendue, comment !

On cause, une fois cette opération terminée. Aura-t-on de la pluie ? C'est la question à l'ordre du jour partout au Jura. Les pâturages sont bien « courts d'herbe » et les citernes « basses » rapidement, aussi regarde-t-on avec une curiosité les gros nuages gris ou noirs amenés par le Joran ou le « vent de Genève ».

Après nous avoir offert, selon leur aimable habitude, la crème, la « laitia » et le petit lait savourés comme il convient, nous allons regagner l'Asile, les uns pour lire la *Gazette*, les autres la *Feuille*, la *Revue* ou le *Conteur* en attendant de manger la bonne soupe aux herbes de la maman Cardinaux, soupe suivie d'une tomme « d'attaque ».

Demain, si vous êtes d'accord, nous verrons à suivre les chalets des Combes du Mont-Tendre, de chaque côté de la chaîne, ils sont tout très intéressants d'ici au Marchairuz.

Puis, ce soir, nous ferons une « partie » avec les voisins des chalets tout en buvant le verre de l'amitié. Et, après un bon verre de gentiane offert par l'ami Cardinaux, nous irons accompagner tous ces amis à travers les futaies et les pâturages, au clair de la lune dans les sapins et nous entonnerons toutes les chansons patriotiques et autres de notre cher pays et de notre beau Jura vaudois !

Nous voulons encore oublier qu'en bas nous attendent les soucis, toujours croissants, de la vie matérielle : les cartes de beurre et de fromage, les bolcheviks du dehors et ceux de chez nous... puis le reste !

Partons demain, puisqu'il le faut : il n'y a plus